

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	19 septembre 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	19 septembre 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 39 Votants : 48

Séance du 29 septembre 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 39

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Catherine DECUYPER, Marie-Hélène GOUEDARD, Sébastien DORA, Cyril HAGHEBAERT, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Jean-Yves MESNY, Eric APFFEL, Hassan LARIBIA, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Dorothée BRICOUT, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Éric GALLOIS, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Gilles-Maxime POIBLANC, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS : 10 (dont 9 avec pouvoir et 1 sans pouvoir)

1. Florence SYLVESTRE, pouvoir à Philippe PETIT
2. Evelyne TRESCARTES, pouvoir à Catherine DECUYPER
3. Christine LEMOINE, pouvoir à Cyril HAGHEBAERT
4. Dominique AUBERGER, pouvoir à Patrice CHASSERY
5. Richard ZEIGER, pouvoir à Jean-Yves MESNY
6. Bernadette MONNIER, pouvoir à Laurence MARCHAND
7. Bernard MORAINÉ, pouvoir à Mohamed BELKAID
8. Michèle BARRY, pouvoir à Linda GUEDJALI
9. Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à Nicolas SORET
10. Valérie SUBRENAT, sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Approbation de la convention de prêt de gobelets réutilisables

ENV/2025/70

Conseil Communautaire du
29 septembre 2025

OBJET : Approbation de la convention de prêt de gobelets réutilisables
(Voir le projet de convention en pièce jointe)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté de Communes du Jovinien de promouvoir la réduction des déchets et l'usage de contenants réutilisables lors des événements organisés sur son territoire ;

CONSIDÉRANT le projet de convention de prêt de gobelets réutilisables annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Jovinien met à disposition des gobelets réutilisables à destination des structures locales dans le cadre d'événements ponctuels ;

CONSIDÉRANT que cette mise à disposition est encadrée par une convention précisant les modalités de prêt, les engagements des parties, les conditions de restitution et les éventuelles pénalités ;

VU l'avis de la commission des finances et le conseil des Maires du 15 septembre 2025 ;

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré,
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

-APPROUVE la convention de prêt de gobelets réutilisables telle que présentée en annexe,
-PRÉVOIT que les frais liés aux gobelets non restitués, cassés ou sales seront facturés à hauteur de 1 € par gobelet, conformément aux dispositions de la convention,
-PERMET la demande d'un dépôt de garantie sous forme de chèque à l'ordre du Trésor Public, selon les modalités définies dans la convention,
-AUTORISE le Président, ou son représentant dument habilité, à signer la convention, ainsi que tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,



Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,



Laurence MARCHAND